Service des visites guidées d'Interlaken Tourisme City Walk
Conditions générales de vente

1. **Champ d'application**
   1.1. Ces conditions contractuelles générales régulent le rapport entre Interlaken Tourisme et cous pour toutes les visites guidées organisées par Interlaken Tourisme.
2. **Conclusion du contrat**
   2.1. Le contrat entre en vigueur à son acceptation, sa signature et le retour de la confirmation de réservation.
3. **Modalités de paiement**
   3.1. Pour les clients suisses: après le City Walk, vous recevrez une facture en francs suisses.
   Pour les clients de l'étranger: le montant sera débité de votre carte de crédit en francs suisses deux jours avant le City Walk.
   3.2. Lors de la réservation, vos informations de carte de crédit (Visa ou Mastercard; numéro de carte, date de validité et code CVC) vous seront demandées comme garantie.
   3.3. Tous les prix s'entendent en francs suisses, TVA incluse.
4. **Annulation**
   4.1. l'absence du groupe (No Show) entraîne une facturation à 100% des coûts.
   4.2. Une annulation à moins de 24h de la visite entraîne une facturation à 100% des coûts.
   4.3. Une annulation entre 4 jours ouvrables et 24h avant la visite entraîne une facturation des frais de traitement de CHF 90.00.
   4.4. Une annulation jusqu'à 4 jours ouvrables avant la visite n'entraîne pas de facturation.
5. **Temps d'attente / supplément**
   5.1. Le temps d'attente des guides est de 15 minutes maximum. En cas de retard, le temps de la visite sera écourté d'autant.
   5.2. En accord avec le guide, une visite peut durer plus longtemps que prévu à l'origine. Le forfait immédiatement supérieur à la durée effective sera alors facturé.
6. **Modification du programme et annulation d'une visite guidée par Interlaken Tourisme**
   6.1. Pour des raisons imprévisibles, une visite guidée peut subir des modifications. Dans ce cas, Interlaken Tourisme s'efforce de proposer une mission de même valeur ou une solution alternative adaptée.
   6.2. En cas de force majeure, de mesures imposées par les autorités, de défaillances techniques, etc., Interlaken Tourisme peut annuler une visite et rembourser le client s'il a déjà payé.
7. **Modification du programme par le client**
   7.1. Les modifications du programme ne peuvent être effectuées que jusqu'à deux jours avant la visite guidée et pendant les heures d'ouverture, après consultation du guide.
8. **Protection des données**
   8.1. Les numéros de téléphone portable des guides ne doivent être utilisés qu'en cas de retard ou d'urgence le jour de la visite. Toute la planification et l'organisation sont assurées par l'Office du tourisme. En retour, le guide reçoit le nom et le numéro de téléphone portable du client. Le guide touristique et le client s'engagent à n'utiliser les données qu'en cas d'urgence et à ne pas les transmettre à des tiers.
9. **Droit applicable et for**
   9.1 Le rapport contractuel entre vous et Interlaken Tourisme est soumis au droit suisse. Le for exclusif pour tout litige pouvant en résulter est à Thoune.

Interlaken Tourismus
Marktgasse 1, CH-3800 Interlaken
T +41 33 826 53 01
reservation@interlaken.swiss